

trouve dans l'impossibilité de rien accomplir de bon, et je suis engagé dans une lutte incessante pour maintenir l'autorité de ma charge contre les attaques des hommes mêmes dont le désir est de m'assister. La lutte, quant à ses résultats définitifs, sera, je le crains, infructueuse, quel que soit l'effet temporaire qu'elle puisse avoir. Il doit toujours être difficile de retirer le pouvoir une fois accordé aux chefs d'un corps représentatif choisi par la multitude, et à peine l'est-il moins de résister à leurs empiètements. Lord Sydenham a tenté l'impossible en composant un Conseil exécutif comme il l'a fait dans l'espoir que le pouvoir du gouverneur resterait intact, ou pourrait être exercé aussi librement qu'auparavant, si c'est là réellement ce qu'il avait en vue. Je n'ai aucun espoir de voir cesser cette lutte ingrate tant que le principe pour lequel combattent actuellement le Conseil exécutif et la Chambre d'Assemblée, — savoir le gouvernement démocratique et de parti, — ne sera pas admis dans toute sa plénitude; et alors la perspective d'être un instrument entre les mains d'un parti n'aura rien de bien enviable. Même à présent il est difficile d'être autre chose, car toute l'influence personnelle que peut exercer le gouverneur par son caractère et sa conduite ne tend qu'à donner plus de force à ses aviseurs ostensibles. Si le pouvoir de la majorité était entre les mains d'un parti fermement attaché aux intérêts et à la connexion britanniques, il y aurait un motif de confiance réciproque et de cordialité qui rendrait la coopération plus probable, les concessions plus faciles, et même la soumission plus tolérable. La différence de vues et de sentiments entre mon Conseil et moi sur ces points essentiels est si grande que *je m'en séparerais certainement si je croyais pouvoir faire fonctionner le gouvernement au moyen d'un changement.* Mais cet espoir, je ne l'ai pas. Le parti qui est au pouvoir est soutenu par la majorité, et continuera vraisemblablement de l'être; et je ne vois rien autre chose qu'embarras et bouleversement comme conséquence probable de leur démission. Je me crois donc obligé de prendre patience, de coopérer avec mes conseillers dans toute mesure qui me paraît bonne, et de leur résister dans tout ce qui me paraît devoir être préjudiciable; de cette manière, *il pourra bien se faire qu'un jour ou l'autre une rupture éclate;* si elle est inévitable, j'y ferai face de mieux que je pourrai. En attendant je dois tirer le meilleur parti possible d'un état de choses qui, je le crains bien, est loin d'être satisfaisant. Heureusement qu'il y a quelques mesures sur lesquelles nous nous accordons, et qui, je l'espère, devront être avantageuses à la Province. ”